

# RÈGLEMENT OFFICIEL – CONCOURS DÉGUISEMENTS HALLOWEEN

Parc Bagatelle – du 22 octobre au 2 novembre 2025

## Article 1 – Organisation

Le présent règlement définit les conditions de participation au **Concours Déguisements Halloween 2025**, organisé par le **Parc Bagatelle** (Merlimont, 62155) du **22 octobre au 2 novembre 2025**.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

## **Article 2 – Conditions de participation**

Le concours est ouvert à tous les visiteurs du Parc Bagatelle durant la période indiquée.

Pour participer, il suffit de :

- être déguisé(e) avec un costume complet (vêtements et accessoires),
- réaliser une photo dans le Parc Bagatelle pendant la période d'Halloween.

### Article 3 – Modalités de participation

- Les photos seront **publiées sur une application dédiée** du Parc Bagatelle.
- Avant leur mise en ligne, une modération sera effectuée par l'équipe du parc afin de garantir le respect :
  - o de la décence et du bon goût,
  - o des règles de sécurité et du respect d'autrui,

o du droit à l'image des tiers.

Le Parc Bagatelle se réserve le droit de **refuser ou de supprimer toute photo** jugée inappropriée, sans avoir à en justifier la raison.

Le **gagnant** sera désigné selon le **nombre de "likes"** obtenus sur sa photo validée et publiée.

#### Article 4 – Résultat et lot

- L'annonce du gagnant sera faite le 5 novembre 2025 sur les réseaux sociaux officiels du Parc Bagatelle.
- Lot à gagner : 2 Baggy Pass 2026.
  Le lot est nominatif, non échangeable, non remboursable et ne pourra donner lieu à aucune compensation financière.

## Article 5 – Droit à l'image

En participant au concours, chaque participant (et son représentant légal s'il est mineur) autorise expressément et sans contrepartie le Parc Bagatelle à :

- publier et diffuser les photos prises dans le cadre du concours sur l'application,
- utiliser ces images sur ses réseaux sociaux, site internet, supports promotionnels et autres supports de communication.

Aucune rémunération ni indemnisation ne pourra être réclamée pour cette utilisation.

## Article 6 – Responsabilité

Le Parc Bagatelle ne saurait être tenu responsable en cas de :

- problème technique empêchant la participation ou le décompte des votes,
- interruption, modification ou annulation du concours pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas de force majeure, sécurité, décision administrative),
- litige entre participants.

Le Parc Bagatelle se réserve le droit de **disqualifier ou d'exclure** tout participant ne respectant pas le présent règlement.

## Article 7 - Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement complet est disponible en ligne uniquement, sur le site officiel du Parc Bagatelle.